



Juin 2023

Une résolution soumise par la Ville de Niagara-on-the-Lake



Renforcer l'intendance du Canada dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et ses membres soutiennent la protection des sources d'eau, la planification des impacts des changements climatiques et de la résilience côtière, la garantie de services d'eau sûrs et abordables pour tous nos résidents, et la mise en place d'une économie bleue durable dans le bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent ; et

ATTENDU QUE la garantie de communautés saines et d'une économie forte pour les Canadiens dépend de la sécurisation des sources d'eau du Canada, ce qui implique d'assurer la qualité de l'eau et de la protéger contre les contaminants et la pollution, de soutenir la biodiversité, d'inverser la tendance en ce qui concerne la perte de milieux humides et d'habitats naturels pour les poissons et les animaux sauvages et d'améliorer les connaissances des communautés afin de donner aux citoyens les moyens de protéger cette ressource essentielle ; et

ATTENDU QU'un Plan d'action sur l'eau douce et l'Initiative de protection des Grands Lacs qu'il soutient ont été annoncés pour la première fois dans le budget fédéral canadien de 2017, avec un investissement de 44,84 millions \$ sur cinq ans ; et

ATTENDU QUE le Plan d'action sur l'eau douce a combiné la science et l'action pour répondre aux enjeux prioritaires dans les Grands Lacs, comme la prévention et le contrôle des algues toxiques et nuisibles, le renforcement de la résilience côtière, la restauration de secteurs préoccupants et le soutien des engagements du Canada dans le cadre de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs ; et

ATTENDU QUE le Parti libéral du Canada s'est engagé, lors des élections fédérales de 2021, à renforcer le Plan d'action sur l'eau douce par un investissement historique de 1 milliard \$ sur dix ans pour restaurer et protéger les Grands Lacs et les réseaux fluviaux, en commençant par le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent ; et

ATTENDU QUE le budget fédéral 2023 a engagé 650 millions \$ sur dix ans pour soutenir les travaux de surveillance, d'évaluation et de restauration des Grands Lacs, du lac Winnipeg, du lac des Bois, du fleuve Saint-Laurent, du fleuve Fraser, du fleuve Saint-Jean, du fleuve Mackenzie et du lac Simcoe, et que le premier ministre a annoncé le 24 mars 2023 que 420 millions \$ de ce financement seraient consacrés à la protection et à la restauration des Grands Lacs ; et

ATTENDU QUE le budget fédéral 2023 a également engagé plus de 22 millions \$ pour soutenir une meilleure coordination des efforts de protection de l'eau douce à travers le Canada et 85,1 millions \$ sur cinq ans et 21 millions \$ par la suite pour soutenir la création d'une Agence canadienne de l'eau ; et

ATTENDU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent salue l'investissement historique du gouvernement fédéral dans la protection des Grands Lacs et d'autres grands réseaux hydrographiques du Canada ; et

ATTENDU QUE les États-Unis ont investi 1,8 milliard \$ dans l'Initiative de restauration des Grands Lacs (IRGL) depuis 2017 et que le financement sera accéléré par la loi sur l'investissement dans les infrastructures et les emplois (*Infrastructure Investment and Jobs Act*) ; et

ATTENDU QU'une étude réalisée en 2018 par l'Université du Michigan montre que chaque dollar dépensé par le gouvernement fédéral américain pour les projets de l'IRGL entre 2010 et 2016 a généré 3,35 \$ d'activité économique supplémentaire ; et

ATTENDU QUE près de la moitié de la population canadienne vit dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent, une région qui continuera de connaître une croissance de sa population, ce qui augmentera le stress hydrique et entraînera davantage de problèmes quant à la disponibilité et la qualité de l'eau ; et

ATTENDU QUE le Centre de la résilience de Stockholm a récemment mis en évidence l'importance des zones humides en tant que puits de carbone et le rôle de l'eau douce dans l'atténuation des changements climatiques ; et

ATTENDU QUE le Collaboratif Grands Lacs-Saint-Laurent, après une période de consultation de 18 mois auprès de Premières Nations, d'ONG, et d'experts, a présenté 30 recommandations à Environnement et Changement climatique Canada dans le cadre d'un plan d'action 2020-2030 de 2,2 milliards \$ sur dix ans pour protéger les Grands Lacs et le Saint-Laurent (Plan d'action 2020-2030) portant sur l'érosion des berges, les infrastructures de l'eau désuètes, les espèces envahissantes, l'exposition aux toxines et la contamination des plages ; et

ATTENDU QUE les recommandations énoncées dans le Plan d'action 2020-2030 devraient servir de base à la programmation d'une action fédérale renforcée dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent par l'entremise de son Plan d'action renforcé sur l'eau douce ; et

ATTENDU QUE l'Agence canadienne de l'eau, nouvellement créée, devrait jouer un rôle dans l'accélération du déploiement des fonds rendus disponibles par un Plan d'action renforcé sur l'eau douce ; et

ATTENDU QUE le financement du Plan d'action sur l'eau douce devrait être en grande partie mis à disposition des groupes communautaires, des gouvernements locaux et des Premières Nations afin de permettre l'action locale et assurer un impact dans les communautés, plutôt que d'être retenus pour financer l'administration et les opérations fédérales ; et

ATTENDU QU'il est essentiel que le gouvernement fédéral mette rapidement en œuvre les engagements de financement dans le budget 2023 et veille à ce que le financement des projets commence en 2023-24 ; et

ATTENDU QUE la nouvelle Agence canadienne de l'eau devrait jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration et le versement du financement susmentionné dans le cadre de son mandat visant à consolider et à coordonner les efforts fédéraux en matière d'eau et à appuyer les provinces et les territoires dans la résolution des problèmes systémiques ayant une incidence sur la viabilité du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent et des collectivités qui dépendent des sources d'eau de la région.

IL EST RÉSOLU QUE l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent demande au gouvernement fédéral de :

- S'engager pleinement à fournir un financement de 1 milliard \$ sur dix ans pour un Plan d'action renforcé sur l'eau douce et fournir un plan pour combler le déficit de financement existant ; et
- Orienter le financement supplémentaire du Plan d'action sur l'eau douce vers la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action 2020-2030 ; et
- Rendre les municipalités admissibles au financement futur des programmes annoncés dans le cadre du Plan d'action renforcé sur l'eau douce; et
- Étudier les outils de revenus potentiels basés sur le principe du pollueur-payeur pour aider à financer l'engagement de 1 milliard \$ du Plan d'action sur l'eau douce et assurer un financement durable pour les programmes relatifs à l'eau douce au-delà de la dépense de dix ans prévue dans le budget.

IL EST RÉSOLU QUE des copies de cette résolution seront distribuées au vice-premier ministre fédéral et au ministre des Finances, au ministre de l'Environnement et du Changement climatique, au secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement et du Changement climatique (responsable de l'Agence canadienne de l'eau) et aux députés locaux du bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.